

### Rappels relatifs au dispositif

1. Cette aide est dédiée aux exploitations agricoles ayant fait l'objet d'un arrêté portant déclaration d'infection à la DNC.

2. Elle est attribuée sous la forme d'une subvention d'investissement :

- subvention forfaitaire de **300 € par bovin euthanasié et remplacé ;**
- montant porté à **400 € pour un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (NA).**

Pour les formes sociétaires incluant un ou plusieurs JA/NA, la majoration sera calculée **au prorata des parts détenues par les JA/NA au moment du dépôt de la demande.**

3. L'aide est accordée **dans la limite du plafond des aides de minimis agricoles fixé par le règlement susvisé, à savoir 50 000 € sur une période de trois exercices fiscaux glissants.**

4. Les GAEC totaux bénéficient du principe de transparence : le plafond de minimis est multiplié par le nombre d'associés, dans la limite de trois.

5. Pour que votre demande d'aide soit prise en compte par les services de la Région et jugée complète, elle devra comporter les pièces suivantes, dûment complétées :

- L'annexe financière (ci-dessous en page 2 du présent formulaire)**
- La lettre de demande d'aide financière (ci-dessous en page 3 du présent formulaire)**
- L'attestation de minimis (ci-dessous en pages 4 et 5 du présent formulaire)**
- Le procès-verbal de dépeuplement faisant suite à un arrêté portant déclaration d'infection à la DNC**
- Le relevé d'identité bancaire de l'exploitation**

Pour les nouveaux agriculteurs uniquement :

- Attestation MSA avec la date de première affiliation AMEXA**

Pour les formes sociétaires incluant un ou plusieurs jeunes agriculteurs / nouveaux agriculteurs uniquement :

- Les statuts de la société**

6. Le demandeur doit déposer son dossier dans les 4 mois suivant la date du dépeuplement du foyer établie par le procès-verbal de dépeuplement, ou dans les 4 mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent règlement, si le foyer a été détecté avant.

7. Le demandeur dépose son dossier en version papier à l'adresse suivante :

Monsieur le président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
Direction de l'agriculture et de la forêt – Service évolution des pratiques agricoles  
17 Boulevard de la Trémouille  
CS 23502  
21035 DIJON CEDEX

**Annexe financière**  
**Aide aux exploitations touchées par la dermatose nodulaire contagieuse (DNC)**

Filière (cocher la/les bonne.s case.s) :  Bovins viande  Bovins lait

**Pour les exploitations agricoles sans JA/NA :**

Nombre de bovins euthanasiés		Méthode de calcul
Nombre de bovins remplacés*		A
Montant de l'aide financière sollicitée (€) (300 € par bovin remplacé)		A x 300

\* nombre de bovins remplacés dans le cadre de l'aide régionale. Ce nombre ne peut excéder le nombre de bovins euthanasiés

**Pour les exploitations agricoles avec JA/NA :**

Nombre de bovins euthanasiés		Méthode de calcul
Nombre de bovins remplacés*		A
Taux de parts sociales détenues par des JA/NA (%)		B
Montant de l'aide financière sollicitée hors JA/NA (300 € par bovin remplacé)		$C = (A \times (100-B)/100) \times 300$
Montant de l'aide financière sollicitée hors JA/NA (400 € par bovin remplacé)		$D = (A \times B / 100) \times 400$
Montant total de l'aide financière sollicitée (€)		C + D

\* nombre de bovins remplacés dans le cadre de l'aide régionale. Ce nombre ne peut excéder le nombre de bovins euthanasiés

Nom de l'exploitation : \_\_\_\_\_

**Lettre de demande d'aide financière**  
**Aide aux exploitations touchées par la dermatose nodulaire contagieuse (DNC)**

**Je soussigné(e) :** .....

**Représentant :** .....

**Sollicite** le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'aide aux exploitations touchées par la dermatose nodulaire contagieuse (DNC)

d'un montant de : ..... €

**M'engage** à acquérir des animaux me permettant d'améliorer le capital génétique de mon troupeau et ainsi de reconstituer un cheptel plus performant.

**Atteste** sur l'honneur être en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale.

**Autorise** le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à transmettre l'ensemble des données et informations personnelles nécessaires à l'instruction de ma demande à toute structure publique (conseil départemental) chargée de l'instruction de dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant pour le même dispositif.

**Atteste** que mon entreprise n'est pas en difficulté

**Atteste** que mon entreprise ne fait pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée, émise dans une décision antérieure de la commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur.

**Fait à** ..... **le** .....

**Signature :**

**Déclaration sur l'honneur des aides publiques perçues  
au titre des règlements de minimis**

Au titre des règlements (UE)

- n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
- n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024, dit « règlement de minimis agricole »
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2020/2008 du 8 décembre 2020, (UE) 2022/2514 du 14 décembre 2022 et (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023, dit « règlement de minimis pêche »
- n° 2023/2832 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG)

**Je suis informé(e)** que la présente aide relève des aides de minimis agricole, conformément au règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024,

les aides de minimis agricole ne peuvent être octroyées qu'aux entreprises exerçant des activités dans la production primaire de produits agricoles, dans la limite d'un plafond de **50 000 €** sur une période de trois ans,

**en application de la transparence GAEC**, chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond de 50 000 € d'aides de minimis agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC total doit compléter sa propre attestation pour présenter une demande d'aide.

**Je suis également informé(e)** que dans le cas où mon entreprise a bénéficié, en plus des aides de minimis agricole, d'aides minimis entreprise, de minimis pêche, **de minimis SIEG** : le plafond maximum d'aides est de 300 000 € en cumulant les aides de minimis agricole, pêche et entreprise, de 50 000 € en cumulant les aides de minimis agricole et pêche et **750 000 euros au titre des aides de minimis SIEG.**

Formulaire de demande

Aide aux exploitations touchées par la dermatose nodulaire contagieuse (DNC)

**J'atteste sur l'honneur :**

**avoir reçu et/ou demandé mais pas encore reçu** (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé) au cours des 36 mois précédant la demande d'aide la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « de minimis » (en référence au règlement (UE) n°2023/283, 1408/2013 modifié, 717/2014 et **2023/2832**):

Intitulé de l'aide	Type de minimis (agricole, pêche, entreprise)	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi de l'aide (ou date de paiement si absence de décision)  OU Date de demande d'aide (si demande en cours)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides de minimis agricole			Total (A) =	€
Si concerné : Total (B) des montants d'aides de minimis pêche			Total (B) =	€
Si concerné : Total (C) des montants d'aides de minimis entreprise			Total (C) =	€

**B) demander, dans le présent formulaire**, une aide relevant des aides dites « de minimis agricole » (n°2023/283, 1408/2013 modifié, 717/2014 et 2023/2832) :

Montant (D) de l'aide demandée dans le présent formulaire	(D) =	€
Total [(A)+(D)] des montants à comptabiliser sous le plafond de minimis agricole	(A)+(D) =	€
Si concerné : Total des montants des aides de minimis agricole [(A)+(D)] et pêche (B)]	(A)+(B)+(D) =	€
Si concerné : Total des montants des aides de minimis agricole [(A)+(D)] et pêche (B) et entreprise (C)]	(A)+(B)+(C)+(D) =	€

**Date de la demande d'aide :**

Cases à cocher :

- Je déclare** avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de minimis reçues ou demandées au cours des 36 derniers mois
- Je m'engage** à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) ans à compter de la date d'octroi de l'aide demandée

**Date et signature (indiquer le nom et la qualité du signataire) :**